#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

\_\_\_\_\_

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 23 novembre 2007 (convocation du 12 novembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick. M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. M. LAMAISON Serge. M. MERCIER Michel. M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BANAYAN Alexis, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. JUNCA Bernard, M. MAURIN Vincent, M. MONCASSIN Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. MILLET Thierry, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)

M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis

M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel

M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)

M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)

M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick

M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe

M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise

M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)

M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude

Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)

Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime

Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)

M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain

Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)

Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques

M. DUDDAT Christophe à Mars DUIG Colotte ()

M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)

M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel

M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert

M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DARCHE Michelle

M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)

M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)

M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre

Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques

Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard

M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien

# DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 23 novembre 2007

DIRECTION GENERALE Mission Tramway

N° 2007/0805

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Le Bouscat - Parc relais Ravezies - Maîtrise d'oeuvre - Modifications de programme - Marché n°05 197 U - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

## Le marché n°05 197 U:

Par marché n°05 197 U, le groupement Grumbach et as sociés/Augier/CETAB/Light cibles s'est vu confier le marché de maîtrise d'œuvre du parc relais Ravezies au Bouscat.

Ce marché est décomposé en deux lots techniques :

- un premier lot pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations d'urbanisme associées afin d'assurer une cohérence urbaine et une coordination des différents projets architecturaux proposés par les promoteurs aux abords du parc relais, et ce pour un montant de 70 000 € ht ;
- un second lot pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction du parc relais RAVEZIES en superstructure, comprenant 6 niveaux de stationnement dont un enterré (372 places pour VL et 26 places pour les vélos). Le montant de l'enveloppe affectée aux travaux était fixé à 3 344 481 € HT.

La rémunération du maître d'œuvre se décomposait ainsi :

Lot 1 : assistance à maîtrise d'ouvrage	70 000,00 € ht 359 157,50 € ht
Lot 2 : maîtrise d'œuvre	(taux de rémunération : 12,83 %)
TOTAL	429 157,50 € ht

## Contenu du programme :

Le parc relais est situé sur la commune du Bouscat, à proximité de la place Ravezies et des boulevards. Ce pôle multimodal sera un lieu de convergence à la fois d'importants flux automobiles en provenance de la rocade par les allées de Boutaut et l'avenue d'Aliénor

d'Aquitaine, ainsi que des lignes d'autobus des secteurs nord et nord-ouest de l'agglomération.

Il sera construit en superstructure et comportera six niveaux de stationnement dont un enterré, pour une capacité de 372 places pour les VL et de 26 places pour les vélos.

Le parc relais intègre également un local gardien, des locaux techniques, un bloc sanitaire, et une surface destinée à des commerces.

## AVENANT nপ :

A l'issue des études d'avant-projet (APD), le programme de l'opération a dû être modifié suite à des sujétions techniques non prévisibles et l'enveloppe financière affectée aux travaux augmentée. En effet, après analyse d'études géotechniques complémentaires, la fermeture du niveau semi-enterré afin d'éviter des inondations lorsque la nappe phréatique atteint son niveau maximum ainsi que le renforcement de la dalle afin de résister à la pression de la nappe phréatique, ont été rendus nécessaires.

Le montant des travaux a été porté à 4 094 640,27 € ht, (initialement prévu à 3 344 481 € ht).

Cet avenant n°l au contrat de maîtrise d'œuvre trad uisait les conséquences financières induites par les modifications du principe constructif. La reprise des études nécessaires et la complexité accrue de la réalisation du DCE et de la surveillance des travaux engendraient une rémunération complémentaire de 48 956,98 € ht

Lot 1 : assistance à maîtrise d'ouvrage	70 000,00 € ht
Lot 2 : maîtrise d'œuvre	359 157,50 € ht
TOTAL	429 157,50 € ht
Avenant 1:	48 956,98 € ht
TOTAL marché + av n <sup>o</sup> 1	478 114,48 € ht (taux de rémunération pour le lot 2 : 11,6 %)

Par délibération n°2006/0246, le Conseil de Communa uté en date du 28 avril 2006 a autorisé la signature de cet avenant n°1.

#### AVENANT n2.

#### Modifications apportées au projet :

Entre les phases d'études projet (PRO) et de réalisation du DCE (mission ACT), des modifications techniques portant sur des demandes de travaux supplémentaires non prévus initialement et demandés par les organismes de contrôle, l'exploitant et la Ville du Bouscat,

ont dû être étudiées par le maître d'œuvre et intégrées au dossier de consultation des entreprises :

- dans son avis sur le projet, le bureau de contrôle technique missionné a demandé la prise en compte par anticipation du futur règlement ERP (établissement recevant du public) pour les parcs de stationnement (travaux divers d'électricité, alarme, désenfumage, protection incendie, colonnes sèches) pour un coût supplémentaire de 46 500 € ht;
- dans ce même avis, le bureau de contrôle a également souhaité pour améliorer la sécurité des véhicules que soit garantie la résistance des façades aux véhicules par l'ajout de glissières de sécurité et de chasse roues pour un montant supplémentaire de 91 000 € ht;
- le coordonnateur SPS, dans son avis sur le projet, a demandé que l'entretien de la façade se fasse par nacelle (installation de chemin roulant autour de la façade) pour un montant de 27 000 € ht et que la façade soit ouvrante pour le nettoyage pour un montant de 12 000 € ht ;
- l'exploitant du parking a souhaité une amélioration du confort du poste de péage / gardiennage et une sécurisation plus grande du bâtiment (grilles et barreaudage) pour un montant de 36 000 € ht supplémentaires ;
- la Ville du Bouscat a souhaité que soient réalisés des travaux paysagers pour améliorer les relations avec le voisinage direct de l'équipement (pour un montant de 35 000 € ht).

# Conséquences sur l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux :

Concernant l'enveloppe affectée aux travaux, le montant de ces modifications s'élève à 247 500 € ht (valeur sept 06) soit un total de 233 900,05 € ht (valeur oct 04). Le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre pour la réalisation est porté à 4 328 540,32 € ht (valeur oct 2004).

#### Conséquences sur le marché de maîtrise d'œuvre :

L'intégration de ces travaux supplémentaires au niveau des phases projet et ACT contraint la maîtrise d'œuvre à reprendre ses études, qu'il convient dès lors d'intégrer dans un avenant emportant complément de rémunération équivalent au temps supplémentaire passé.

Il s'agit alors de prendre en compte les coûts induits par des réunions complémentaires auprès des services de l'Etat du S.D.I.S, par le reprise des plans d'architecte, structure et techniques, notamment pour inclure les remarques du bureau de contrôle et la reprise du CCTP afin d'y intégrer l'ensemble de ces modifications.

Après négociation, il apparaît recevable d'accorder au maître d'œuvre une rémunération complémentaire de 20 448,00 € ht, représentant la reprise des études nécessaires et la complexité accrue de la réalisation du DCE et de la surveillance des travaux (missions ACT, VISA et DET).

Le bilan financier du marché de maîtrise d'œuvre se présente ainsi :

TOTAL marché + av n <sup>o</sup> l	478 114,48 € ht
Avenant 2	20 448,00 € ht
TOTAL marché + av nº1 + av nº2	<b>498 562,48 € ht</b> (taux de rémunération de 11,5%)
Soit un pourcentage d'augmentation (av 1 + av 2) de 16,17 %	

Par ailleurs, le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre pour la réalisation est porté à 4 328 540,32 € ht (valeur oct 2004).

Réunie le 7 novembre 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant au marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter aux services de la Mission Tramway.

Le financement de ces dépenses est à imputer au budget Annexe Transports, Exercices 2007 et suivants, Programme TW20 – Chapitre 23 – Article 23800002 – CRB H340.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1. autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant nº2 du marché de maîtrise d'œuvre nº05197 U passé avec le groupement dont le mandataire est l'agence Grumbach afin de fixer définitivement le coût prévisionnel des travaux et d'augmenter la rémunération ;
- 2. autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,

par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 NOVEMBRE 2007

**PUBLIÉ LE: 30 NOVEMBRE 2007** 

M. ALAIN CAZABONNE